

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt-Quatre Novembre, à Dix Huit heures 15 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 18 Novembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 22
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0
Est nommée secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY ; *Gournay* : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET après lecture du message de Madame NICOLAS ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT après lecture du message de Madame NICOLAS ; *Maillet* : 0 ; *Malicornay* : 0 ; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA ; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD après lecture du message de Madame NICOLAS, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : Mélissa PENOT excusée, *Fougerolles* : 0 BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; *Lys-Saint-Georges* : Olivier MICHOT pour la lecture du message de Madame NICOLAS ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU (excusé) ; *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : Mélina BARABE ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS (excusée) ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : Jean-Marie BOFFEL (excusé) ; *Tranzault* : Philippe VIAUD pour la lecture du message de Madame NICOLAS.

Pouvoirs :

Madame Mélissa PENOT, absente, a donné pouvoir à Monsieur Didier FLEURY ;
Madame Barbara NICOLAS, absente, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT.

Délibération DEL.2022.05.16

Objet : *SERVICE « ORDURES MENAGERES »* :
Admissions en Non-Valeur

Le Conseil Communautaire sur proposition de Madame la Trésorière, après en avoir délibéré, décide d'accepter les admissions en non-valeur pour « créances éteintes » - article 6542 - suivantes :

-SAS Le Local – Réf. 1171764924 – état du 28 octobre 2022 – montant de 109,93 € ;

-DESSOLIERE SAS – Réf. 1117381966 – état du 8 novembre 2022 – montant de 178,68 € ;
-Madame ZASKURSKI Natacha née DAUPHIN – Réf.1189057837 – état du 24 octobre
2022 – montant de 88,57 €.

Il charge Monsieur le Président de procéder aux mandatements.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 19 DECEMBRE 2022**

**Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE**

**Le Président,
Christian ROBERT.**



Publié ou Notifié le :

19/12/2022

Le Président,

